

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE DES COMMUNES
DE FLANDRE

RAPPORT D'ACTIVITES 2014



SIÈGE EN MAIRIE D'HAZEBROUCK
BP 70189 – 59524 HAZEBROUCK

☎ : 03 28 43 44 45

@ : SIECF@VILLE-HAZEBROUCK.FR



[RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014]

TABLE DES MATIERES

1. EDITO	3
2. PREAMBULE	4
3. L'EXERCICE DES COMPETENCES	6
▶ Le régime urbain d'électrification	6
▶ La concession d'électricité en 2014	7
▶ Le contrôle au quotidien de la concession d'électricité	8
▶ Les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques et les travaux coordonnés (programme article 8)	9
▶ Le contrôle de la TCFE	10
▶ La concession gaz en 2014	11
▶ Les actions pour les usagers en difficulté et l'application des tarifs sociaux	12-13
▶ Les aides à la MDE	14 - 15 - 16
▶ L'achat groupé de gaz	17
4. LES MOYENS POUR AGIR	18
▶ Les réunions	19
▶ Le budget	20 - 21
▶ L'effectif	22
▶ Evènementiel	23



EDITO

► Le Dynamisme du SIECF

Un an après la fusion des anciens syndicats d'électrification rurale, le SIECF que j'ai l'honneur de présider a démontré à l'ensemble des 95 communes de son territoire l'efficacité, l'apport financier, le soutien technique et logistique qu'il apporte quotidiennement.

En ces périodes de restrictions budgétaires qui causent beaucoup de soucis aux élus que nous sommes, notre EPCI d'une manière réactive en essayant de limiter les lourdeurs administratives fait figure d'exception dans le paysage.

Le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014 n'a pas ralenti l'activité. Lors de l'installation bureau le 5 mai 2014 le comité syndical m'a renouvelé sa confiance pour mener à bien les projets du syndicat.

Travaux dans les communes

En 2013 nous avons réalisé moins de 500000 euros de travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques. 2014 aura vu se réaliser plus de 745000 euros dont plus de 500000 financés par notre budget syndical.



Maîtriser la demande en énergie : un enjeu d'avenir.

- *En Septembre dernier, nous avons ouvert un nouveau service dédié aux économies d'énergie.*

D'emblée, 360 000 euros ont été dégagés à destination des communes ayant un projet destiné à améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments ou de son éclairage public.

Les demandes ont fusé mais tous les dossiers complets ont reçu un accord de subventions jusque 60 000 euros pour le plus performant.

- *Sur la même période, un travail colossal a abouti à la contractualisation d'un marché de commandes groupées de gaz naturel. Les communes ont toutes été gagnantes (jusqu'à près de 30% d'économie sur les consommations de gaz). Le rapport d'activités 2014 réprecise et détaille toutes ces données prouvant ainsi que le SIECF ne manque pas « d'énergie » pour accomplir ces missions au service de nos administrés.*

Le Président du SIECF,



Michel DECOOL



[RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014]



PREAMBULE

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport rend compte des activités propres du Syndicat et des missions de service public exécutées sous son contrôle au cours de l'année 2014.

Le SIECF est constitué de 95 communes adhérentes, représentant 180 392 habitants, au 1er janvier 2014 :

ARNEKE,	DRINCHAM,	LEDERZEELE,	PRADELLES,	UXEM,
BAILLEUL,	EBBLINGHEM,	LEDRINGHEM,	QUAEDYPRE,	VIEUX-BERQUIN,
BAMBECQUE,	EECKE,	LOOBERGHE,	REnescure,	VOLCKERINCKHOVE,
BAVINCHOVE,	ERINGHEM,	LYNDE,	REXPOEDE,	WALLON-CAPPEL,
BERGUES,	ESQUELBEcq,	MERCKEGHEM,	RUBROUCK,	WARHEM,
BERTHEN,	ESTAIRES,	MERRIS,	STE-MARIE-CAPPEL,	WATTEN,
BIERNE,	FLETRE,	MERVILLE,	ST-MOMELIN,	WEMAERS CAPPEL,
BISSEZEELE,	GODEWAERSVELDE,	METEREN,	ST-JANS-CAPPEL,	WEST CAPPEL,
BLARINGHEM,	HARDIFORT,	MILLAM,	ST-PIERREBROUCK,	WINNEZEELE,
BOESCHEPE,	HAVERSKERQUE,	LES MOERES,	ST-SYLVESTRE-CAPPEL,	WORMHOUT,
BOESGHEM,	HAZEBROUCK,	MORBECQUE,	SERCUS,	WULVERDINGHE,
BOLLEZEELE,	HERZEELE,	NEUF-BERQUIN,	SOCX,	WYLDER,
BORRE,	HOLQUE,	NIEPPE,	STAPLE,	ZEGERSCAPPEL,
BROXEELE,	HONDEGHEM,	NIEURLET,	STEENBECQUE,	ZERMEZEELE,
BROUCKERQUE,	HONDSCHOOTE,	NOORDPEENE,	STEENE,	ZUYTPEENE.
BUYSSCHEURE,	HOUTKERQUE,	OCHETEZEELE,	STEENVOORDE,	
CAESTRE,	HOYMILLE,	OOST-CAPPEL,	STEENWERCK,	
CAPPELLEBROUCK,	KILLEM,	OUDEZEELE,	STRAZEELE,	
CASSEL,	LA GORGUE,	OXELAERE,	TERDEGHEM,	
CROCHTE,	LE DOULIEU,	PITGAM,	THIENNES,	

Territoire du SIECF au 01/01/2014

(En bleu les Communes desservies en gaz)

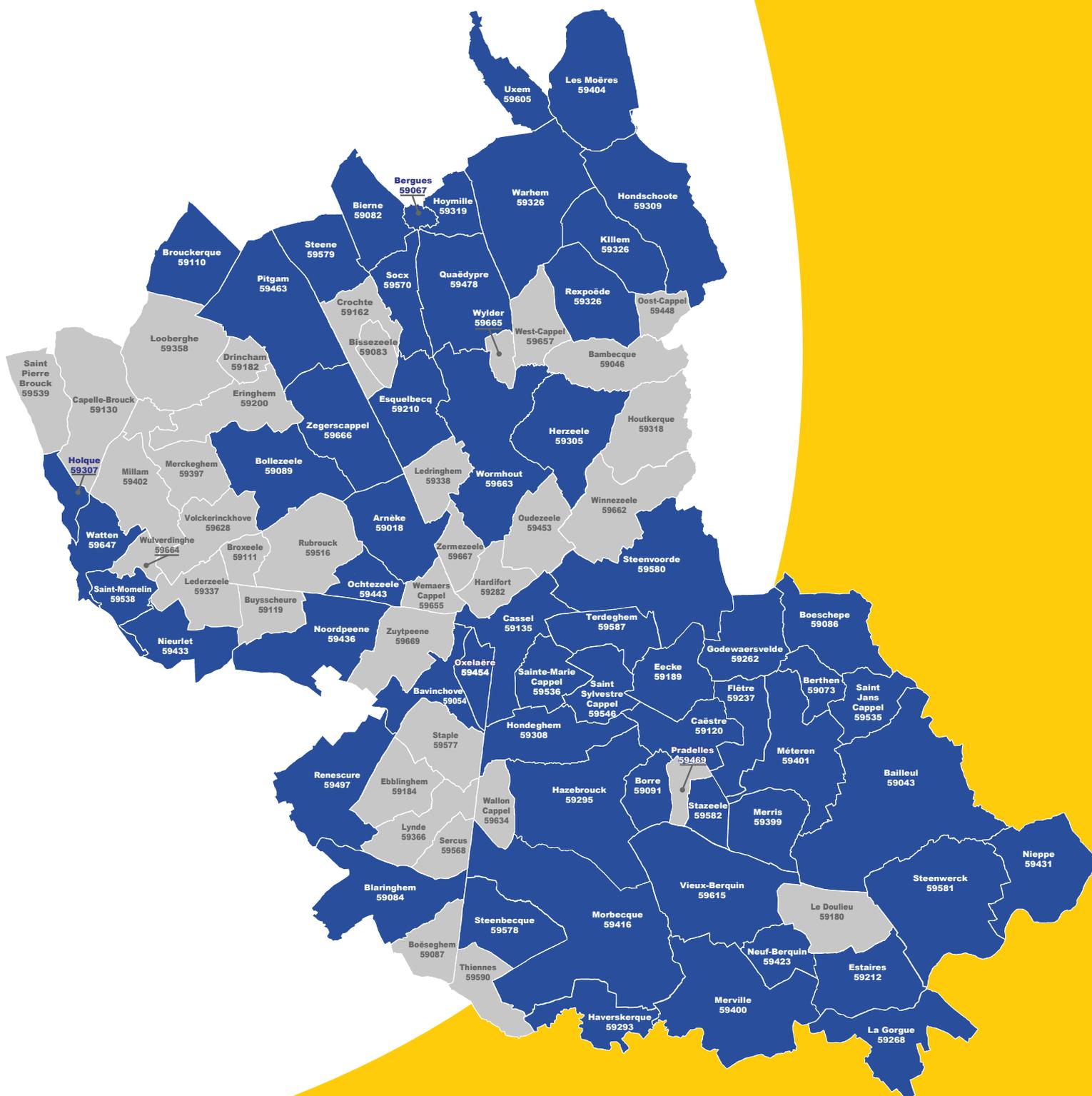
Par arrêtés préfectoraux, les Commune de SPYCKER et GHYVELDE ont intégré la Communauté Urbaine de Dunkerque et ont quitté le SIECF.

Le Syndicat a confié la gestion du réseau de distribution publique d'électricité à ERDF et EDF par le biais d'une concession. Le Comité Syndical a approuvé la signature d'un nouveau cahier des charges de concession pour 30 ans, lors de sa réunion du 30 mars 2012. Une convention 'article 8' (travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques) a également été signée pour 2 ans (2013 et 2014). Le Syndicat dispose également de la compétence optionnelle d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz et depuis le 1er janvier 2013 de celle relative aux réseaux de télécommunications. La gestion du réseau de distribution publique de gaz a été confiée à GrDF, par le biais d'un contrat de concession historique et d'une DSP (Délégation de Service Public).



Territoire du SIECF au 01/01/2014

(En bleu les Communes desservies en gaz)



L'EXERCICE DES COMPETENCES



► Le régime urbain d'électrification

Par délibération en date du 17 juin 2014, le comité syndical a confirmé le maintien de l'ensemble du territoire du SIECF au régime urbain d'électrification.



► La concession d'électricité en 2014

Le **SIECF est propriétaire des réseaux basse et moyenne tension**, il est la collectivité **organisatrice de la distribution publique d'électricité**. En outre, il se charge de vérifier la fourniture d'électricité aux **tarifs réglementés** sur son territoire.

Le SIECF a confié la concession à **ERDF pour la partie distribution et à EDF pour la partie fourniture**. ERDF et EDF rendent compte annuellement lors de la présentation du CRAC (Compte Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire).

Le SIECF contrôle la bonne application du cahier des charges de la concession et son objectif est d'améliorer la qualité du service public de l'électricité sur le territoire des communes adhérentes. Le rapport de contrôle 2013 a été présenté lors du Comité syndical du 17 juin 2014.



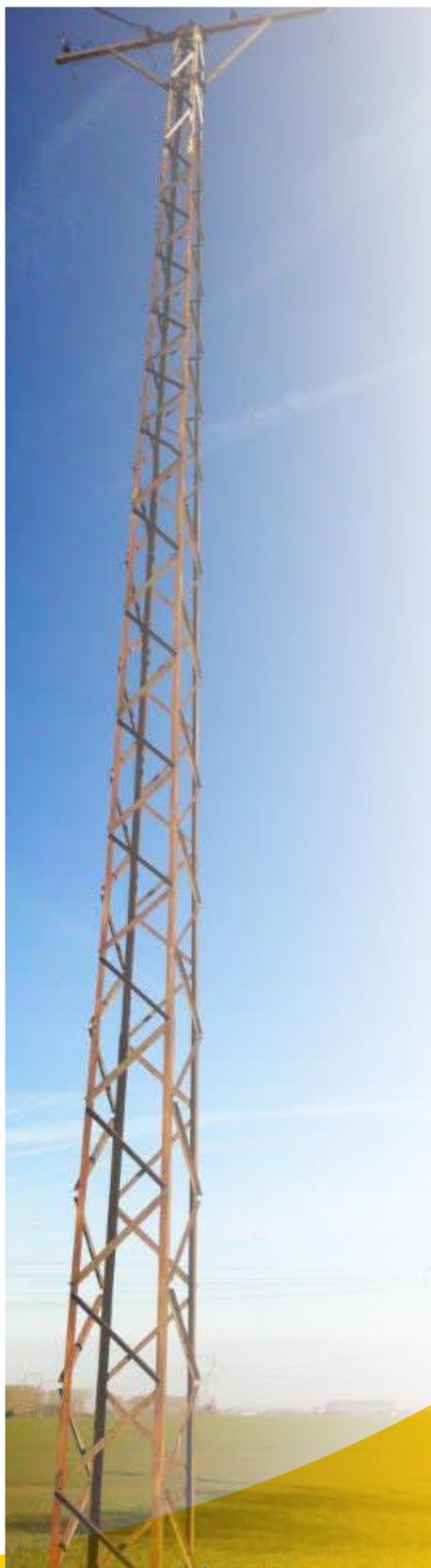
► Le contrôle au quotidien de la concession d'électricité

Le **contrôle au quotidien** permet de répondre aux **demandes des élus et des usagers** sur la **qualité de la distribution publique d'électricité**.

Détail des dossiers traités :

- **Qualité de la fourniture : 9 dossiers**
- **Renouvellement du réseau : 11 dossiers**
- **Supports vétustes : 6 dossiers**

Les dossiers font l'objet d'une analyse technique et juridique. Une visite est réalisée sur site si nécessaire. La demande est enregistrée puis traitée directement par le SIECF ou transmise à ERDF. Un point régulier avec ERDF permet de suivre l'avancement des dossiers. Les pétitionnaires sont informés par courrier des suites données à leur demande.

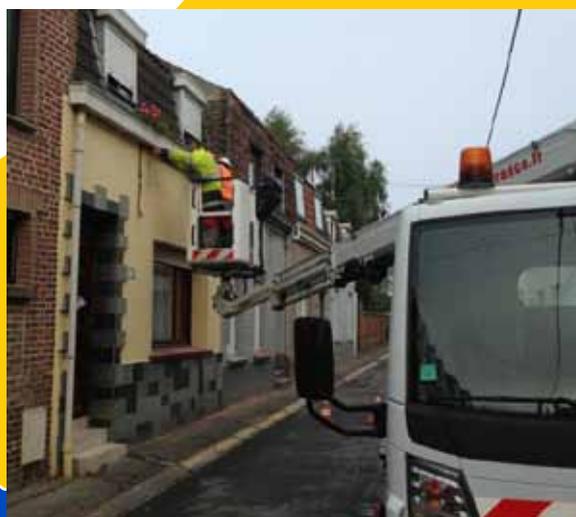


► Les travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux électriques et les travaux coordonnés (programme article 8)

Le SIECF et ERDF ont signé une convention dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession. A ce titre pour 2014, de travaux d'effacement et d'enfouissement du réseau basse tension ont été programmés.

Localisation		Cout total	Financement prévisionnel		
Ville	Secteur concerné		Part ERDF	Part SIECF	Part Commune
		TOTAL			
BAILLEUL	Pôle gare - Av de la libération et Av Deschepper	60 173,80 €	200 000,00 €	396 359,69 €	12 034,76 €
BIERNE	Rte des 7 planètes	43 402,06 €			8 680,41 €
CAPPELLE-BROUCK	Impasse du Presbytère	18 529,85 €			3 705,97 €
ERINGHEM	Phase 1 - Mairie	28 331,69 €			5 666,34 €
HARDIFORT	Wylder Straete	41 386,01 €			8 277,20 €
HAZEBROUCK	Pole gare	52 155,00 €			10 431,00 €
HONDEGHEM	Phase 1	29 673,55 €			5 934,71 €
LE DOULIEU	Rue de l'Eglise	15 363,60 €			3 072,72 €
LEDRINGHEM	Route d'Arnèke	29 033,82 €			5 806,76 €
MORBECQUE	RD 916	109 201,66 €			21 840,33 €
NIEPPE	Quartier du Pont de Nieppe phase 1	42 900,00 €			8 580,00 €
QUAEDYPRE	Allée des Fleurs	25 526,44 €			5 105,29 €
RENESECURE	Rue Robbe	26 416,63 €			5 283,33 €
	Rue Thorel	19 510,98 €			3 902,20 €
SAINT-MOMELIN	Rue de Bergues	44 829,05 €			8 965,81 €
St-SYLVESTRE-CAPPEL	D916 - zone 1	45 404,97 €			9 081 €
STEENVOORDE	Rues Neuve, Pasteur et de Terdeghem	40 247,37 €			8 049,47 €
THIENNES	Rue de la Mairie et Contour de l'Eglise	73 363,13 €			14 672,63 €
TOTAL		745 449,61 €			200 000,00 €

Dans ce cadre, des chantiers ont fait l'objet de travaux coordonnés par le SIECF en collaboration avec la Commune (Basse tension/ télécom/ éclairage public). Certains chantiers ont pris du retard pour causes diverses et n'ont donc été achevés que courant 2015.



► Contrôle de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité

Le SIECF en sa qualité d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité a le pouvoir de contrôler les versements de la TCFE effectués par les fournisseurs d'électricité.

Pour l'année 2014, le SIECF a perçu la TCFE pour l'ensemble des Communes de moins de 2000 habitants **et a reversé la TCFE à ces communes sur la base de l'année 2012.**

Pour l'année 2015, le Comité Syndical du 23 Septembre 2014 a décidé à l'unanimité que le SIECF percevrait cette taxe pour l'ensemble de ses communes avec

un reversement intégral par trimestre sur la base des sommes de 2012. La très grande majorité des communes a donné son accord pour ce fonctionnement.

En 2014, on trouvait sur le territoire 8 fournisseurs (EDF, Direct-Energie Powéo, GDF Suez, Enercoop, Planète Oui, INEO Nord-Pas-de-Calais, Proxelia, Lampiris).

Les services du SIECF ont mené des contrôles auprès de ces fournisseurs qui ont permis de régulariser des versements non effectués pour un fournisseur.

Fournisseur	Montant perçu en 2014
EDF	1 390 145,94 €
Direct Energie Powéo	42 304,72 €
GDF Suez	45 829,80 €
Enercoop	193,51 €
Planète OUI	98,37 €
Inéo N. PDC	65,61 €
Proxelia	0,84 €
Lampiris	22,91 €
TOTAL	1 478 661,70 €



► La concession gaz en 2014

Le SIECF est propriétaire des réseaux basse et moyenne pression, il est la collectivité organisatrice de la distribution publique de gaz. En outre, il se charge de vérifier la fourniture de gaz aux tarifs réglementés sur son territoire.

Le SIECF a confié la concession historique et la délégation de service public à GRDF. GRDF rend compte annuellement lors de la présentation du CRAC (Compte Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire). Le SIECF contrôle la bonne application du cahier des charges de la concession et son objectif est d'améliorer la qualité du service public du gaz sur le territoire des communes adhérentes.

Contrat historique :

Arnèke, Bailleul, Bavinchove, Bergues, Berthen, Bierne, Blaringhem, Boeschepe, Bollezeele, Borre, Brouckerque, Cassel, Eecke, Esquelbecq, Estaires, Hazebrouck, Holque, Hondschoote, Hoymille, Ghyvelde (intégration à la CU de Dunkerque au 1er janvier 2014), Killem, La Gorgue, Les Moeres, Merville, Nieppe, Noordpeene, Ochtezeele, Oxelaere, Pitgam, Quaedypre, St Sylvestre Cappel, Steene, Steenvoorde, Steenwerck, Terdeghem, Uxem, Warhem, Watten, Wormhout et Zegerscappel. Par différents avenants, les communes de Flêtre, Godewaersvelde, Ste Marie Cappel, Socx et Vieux Berquin ont été ajoutées à ce contrat de concession dit contrat historique.

Les Communes de Caestre, Meteren, Morbecque, Neuf Berquin, Renescure, Rexpoede, St Jans Cappel, Steenbecque viennent de transférer leur compétence, elles sont intégrées au contrat historique par avenant, avec effet au 1er janvier 2014

Nouvelle Délégation de Service Public (D.S.P.):

Haverskerque, Herzeele, Hondeghem, Merris, Nieurlet, St Momelin et Strazele



Les chiffres clés pour l'année 2014 :

Clients : **27 238**

MWh consommés : **773 518**

Longueur du réseau : **688.5 km**

Le SIECF poursuit un travail important avec GrDF afin de normaliser le versement de la **RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public)** par GrDF aux Communes du SIECF. **La recette attendue par les Communes du SIECF est de 26260 euros pour l'année 2014.**



[RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014]



► Les actions pour les usagers en difficultés et l'application des tarifs sociaux

Planning des permanences

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
HAZEBROUCK Centre Directionnel 41 avenue De Lattre de Tassigny 8h-12h / 13H30-16h30	HAZEBROUCK Centre Directionnel 41 avenue De Lattre de Tassigny 8h-12h / 13H30-16h30	HAZEBROUCK Centre Directionnel 41 avenue De Lattre de Tassigny 8h-12h / 13H30-16h30	SEMAINE PAIRE WATTEN* Mairie 8H30-11h30	SEMAINE PAIRE WORMHOUT Mairie 8h30-11h30
			SEMAINE IMPAIRE BERGUES CCAS 9H-11h	SEMAINE IMPAIRE MERVILLE Centre Social 8H30-11h30
HAZEBROUCK Centre Directionnel 41 avenue De Lattre de Tassigny 8h-12h / 13H30-16h30	HAZEBROUCK Centre Directionnel 41 avenue De Lattre de Tassigny 8h-12h / 13H30-16h30	BAILLEUL CCAS 14h-16h	SEMAINE PAIRE HONDSCHOOTE Mairie 14H-16h	SEMAINE PAIRE CASSEL Centre Social 14h-16h
			SEMAINE IMPAIRE HAZEBROUCK Centre Directionnel 13H30-16h30	SEMAINE IMPAIRE STEENVOORDE Centre Social 14h-16h

Les fournisseurs d'énergie

► Il existe deux types d'offres : les tarifs réglementés fixés par l'Etat et les offres de marché dont les prix sont déterminés par contrats (indexés, fixes...)

Dans une offre à prix fixe, le fournisseur s'engage sur le prix dans la durée mais le consommateur peut changer d'offres à tout moment, sans frais et sans délai.

Il ne faut pas uniquement comparer le prix mais également le service clientèle, les modes de paiement proposés, les frais en cas de retard de paiement...

La qualité de l'énergie reste identique

La qualité de l'électricité et celle du gaz naturel sont garanties par les gestionnaires de réseaux de distribution de la commune.

Les services d'urgence et de dépannage électricité et gaz sont toujours les mêmes

Les services d'urgence et de dépannage sont toujours assurés par le gestionnaire du réseau de distribution, quel que soit le fournisseur d'énergie.

Les tarifs sociaux

Ils permettent de bénéficier d'une déduction forfaitaire, de la gratuité de la mise en service, de l'absence de frais de rejet de paiement et d'un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement en cas d'interruption de fourniture justifiée par un défaut de paiement. Leur attribution est automatique dans la majorité des cas.

Pour l'électricité, le tarif social s'appelle le Tarif de Première Nécessité (TPN). Pour tout renseignement : **n° vert 0 800 333 123** (gratuit depuis un poste fixe).

Pour le gaz naturel, le tarif social s'appelle le Tarif Spécial de Solidarité (TSS). Pour tout renseignement : **n° vert 0 800 333 124** (gratuit depuis un poste fixe).

- Si les ressources permettent de bénéficier de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (**CMU-C**) ou de l'Aide pour une Complémentaire Santé (**ACS**),

- Ou si le **revenu fiscal** annuel de référence du foyer est inférieur à **2 175 euros** par part en France métropolitaine (décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013).



COMMUNE	Dossiers traités en électricité	dont TPN	dont mise à jour TPN	Dossiers traités en gaz	dont TSS	dont mise à jour TSS
BAILLEUL	16	12	3	18	7	
BAVINCHOVE	0	0	0	1	0	0
BERGUES	3	1	0	0	0	0
BORRE	0	0	0	1	0	0
CAESTRE	1	1	0	1	0	0
CASSEL	7	5	2	12	5	2
EECKE	1	0	0	0	0	0
FLETRE	0	0	0	1	0	0
HAZEBROUCK	84	27	7	34	9	5
HERZEELE	1	0	0	0	0	0
HONDEGHEM	1	1	0	0	0	0
HONDSCHOOTE	3	0	0	2	0	0
HOYMILLE	1	0	0	0	0	0
MERVILLE	8	3	0	5	0	0
STAPLE	1	0	0	0	0	0
STEENBECQUE	2	0	0	0	0	0
STEENVOORDE	27	11	2	14	4	2
ST-SYLVESTRE-CAPPEL	1	0	0	0	0	0
WATTEN	3	1	1	3	1	0
WORMHOUT	12	5	3	6	2	0
TOTAL	172	67	18	98	28	9

Total : 270 dossiers traités en 2014

► Les aides à la MDE (Maîtrise de la Demande en Énergie)

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est un service à destination des communes.

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) vise à maîtriser les dépenses d'énergie des communes, ce dispositif permet de les doter d'une compétence technique « énergie » et mutualisée.

Le CEP propose un ensemble de services pour orienter les choix en matière de performances énergétiques. Grâce à un suivi des dépenses et des consommations énergétiques, il initie et met en œuvre un plan d'actions visant la réduction des consommations, suit les actions engagées et accompagne les changements de comportements.

Le Conseil en Énergie Partagé (CEP) est également un outil d'accompagnement du Plan Énergie Climat des communautés de communes Flandres Intérieures, Flandres-Lys et des Hauts de Flandres. Dans ce projet, le CEP soutient l'amélioration de la qualité patrimoniale du parc

bâti par des actions sur l'isolation et la maîtrise énergétique. Ce service vise également à améliorer l'efficacité énergétique des équipements et propose des alternatives aux énergies fossiles. Il incite à engager des projets de réhabilitation d'éclairage public et de rénovations thermiques des bâtiments publics et avec des objectifs ambitieux.

Dans ce cadre, le SIECF propose, depuis 2014, une aide financière aux projets de rénovation énergétique des équipements public au travers l'appel à projets Maîtrise de la Demande en Énergie. Ce coup de pouce vise l'exemplarité des projets, portant les niveaux de performance au delà du simple cadre réglementaire.

Pour la première année du dispositif d'aide, 367 061,90 euros d'aide ont été attribués à 25 communes sur des projets d'éclairage public et de bâtiments. Ces projets permettent de stabiliser les charges de fonctionnement des communes tout en participant à la vie économique du territoire.

Aides pour la Maîtrise de la Demande en Énergie, volet ECLAIRAGE PUBLIC

Communes	Habitants	Type de projets	Montant prévisionnel en € HT	Montants éligibles en € HT	Part du Montant éligible en %	Participation maximale du SIECF en € HT
BIERNE	1711	rénovation de la route des 7 planètes	14 467 €	8 446 €	40%	3 378,40 €
BOLLEZEELE	1441	rénovation et extension de la Grand'Place	38 300 €	26 905 €	20%	5 381,00 €
BROUCKERQUE	1309	rénovation de l'ensemble du village	198 025 €	126 675 €	32%	40 536,00 €
HARDIFORT	388	rénovation et extension de la rue Wyllder Straete	28 311 €	21 542 €	32%	6 893,50 €
HOLQUE	931	rénovation du cœur de village et des zones de circulation extérieure	42 340 €	36 326 €	32%	11 624,40 €
HOUTKERQUE	1006	rénovation du centre du village	9 506 €	6 630 €	32%	2 121,60 €
KILLEM	1005	rénovation de la rue des platanes	30 000 €	22 950 €	32%	7 344,00 €
LA GORGUE	6004	rénovation de la rue du Sault et de la rue de la gare	31 627 €	28 922 €	32%	9 255,10 €
LEDERZEELE	594	rénovation de l'ensemble du village	8 500 €	7 880 €	40%	3 152,00 €
LEDRINGHEM	701	rénovation du lotissement la Campagne et du chemin d'Esquelbecq	32 151 €	20 579 €	32%	6 585,30 €
MERVILLE	9332	rénovation	34 225 €	32 650 €	20%	6 530,00 €
MORBECQUE	2700	rénovation de 8 rues (d'Aire, des Flandres, de la fontaine, du Moulin, RD 916, St Firmin, du 11 Novembre, de St Venant)	40 517 €	31 674 €	32%	10 135,70 €
SAINT-SYL-VESTRE-CAPPEL	1107	rénovation et extension de l'ensemble du village	200 000 €	121 595 €	32%	38 910,40 €
STEENBECQUE	1792	rénovation de la rue de la gare	40 539 €	35 398 €	32%	11 327,40 €
WARHEM	2135	rénovation de 5 rues (Résidences les Chaumes, lotissement les Cygnes, haeghe-meulen, rue de l'Est, rue Abbel Vermersch) et des armoires de commande associées (VC6, Rue de L'Est, Route d'Uxem)	62 869 €	59 697 €	32%	11 939,40 €
ZEGERSCAPPEL	1497	rénovation pour l'ensemble du village	21 721 €	17 641 €	40%	7 056,40 €
16	33 653		833 098 €	605 510 €		182 171 €

Aides pour la Maîtrise de la Demande en Energie, volet BATIMENTS

Communes	Habitants	Type de projets	Montant prévisionnel en € HT	Montants éligibles en € HT	Part du Montant éligible en %	Participation maximale du SIECF en € HT
BOESEGHEM	711	construction de la salle des fêtes - restaurant collectif au 32 rue de l'église	464 180 €	397 426 €	25%	60 000,00 €
CCAS de ST JANS CAPPEL	1761	rénovation du logement du CCAS au 50 rue de Berthen	17 700 €	17 700 €	38%	6 726,00 €
FLETRE	967	rénovation de la salle des sports au 82 impasse du Mont des Cats	285 810 €	100 920 €	28%	28 257,60 €
HAVERSKERQUE	1510	rénovation de l'église SAINT VINCENT rue de l'église	93 195 €	42 532 €	38%	16 162,00 €
HONDSCHOOTE	4208	rénovation du centre Socio-culturel "Daniel Peene" au 8 rue Lamartine	20 640 €	20 640 €	38%	7 843,20 €
LE DOULIEU	1444	rénovation et extension la salle des fêtes rue de l'église	41 612 €	32 013 €	38%	12 165,00 €
MILLAM	810	rénovation et extension des vestiaires sportifs au 426 rue de l'église	24 196 €	14 798 €	38%	5 623,20 €
STEENE	1314	rénovation et extension de l'Espace EMILE ZOLA rue de la gare	567 802 €	170 413 €	28%	47 715,60 €
ZERMEZEELE	198	rénovation de la mairie au 1773 Voie Romaine	1 049 €	1 049 €	38%	398,70 €
9	12 923		1 739 750 €	821 056 €		184 891,30 €

Aides pour la Maîtrise de la Demande en Energie

	ECLAIRAGE PUBLIC		BATIMENTS PUBLICS		TOTAL
Estimation des travaux	833 098 €	32%	1 739 750 €	68%	2 572 848 €
Montant des travaux éligibles	605 510 €	42%	821 056 €	58%	1 426 566 €
aide SIECF	182 171 €	50%	184 891 €	50%	367 062 €
projets déposés	16	64%	9	36%	25

Communes	Précisions sur le projet	Travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie						
		Nombre de point lumineux cornernés	Réfection des armoires de commande	Dispositif d'allumage et d'extinction (horloge astronomique)	«Système de régulation de tension en éclairage extérieur (RES-EC-101)»	Système de variation de puissance en éclairage extérieur (RES-EC-103)	Rénovation d'éclairage extérieur (RES-EC-104)	Horloge astronomique pour l'éclairage extérieur (RES-EC-107)
BIERNE	changement des lanternes suite à l'effacement du réseau BTA	9						
BOLLEZEELE	Remplacement de l'éclairage public existant et de son extension sur la grand Place.	9						
BROUCKERQUE	changement des points d'éclairage public (mercure et boule) pour mise au norme et baisse des coûts (de fonctionnement)	160						
HARDIFORT	Remplacement de l'éclairage public existant et mise en place d'un nouvel éclairage public à économie d'énergie LED	14						
HOLQUE	Rénovation de 2 rues lors de l'enfouissement du réseau BTA	114						
HOUTKERQUE	Implantation de luminaires sur un sentier piétonnier en cœur de village afin de relier les écoles à un lotissement neuf.	11						
KILLEM	changements des points lumineux et réfection de l'armoire associée	18						
LA GORGUE	Remplacement des points lumineux et remplacement d'une armoire de commande							
LEDERZEELE	Remplacement des points lumineux de type "boules" (mercure) et mise en place d'un abaissement de puissance.	13						
LEDRINGHEM	Remplacement de lampe type boule au mercure par des luminaires LED	18						
MERVILLE	Remplacement et ajout de candélabre dans le cadre d'un projet d'effacement de réseau de la rue de cassel	1276						
MORBECQUE	Remplacement de l'éclairage public existant et mise en conformité des armoires de commandes.							
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL	Remplacement des lanternes de type vapeur de mercure. Amélioration de l'éclairage et mise en conformité des armoires de commande.	138						
STEENBECQUE	Remplacement de l'éclairage public existant en respectant l'objectif prioritaire en matière de performance énergétique.	30						
WARHEM	Mise en conformité des armoires et réduction de puissance. Modernisation de l'éclairage public.	65						
ZEGERSCAPPEL	Mise en place d'économiseur d'énergie par abaissement de puissance au niveau de l'armoire de commande	179						

Communes	Précisions sur le projet						
	Isolation :	Menuiseries	*Ponts thermiques	Ventilation	«Production de chaleur Régulation du chauffage»	Eau chaude sanitaire	«Usages électriques (éclairage performant, détecteurs de présence, ...)»
BOESEGHEM	"Murs extérieurs Planchers bas Toiture»						
CCAS de ST JANS CAPPEL	par l'intérieure des murs extérieurs						
FLETRE	par l'intérieure des murs extérieurs		Etanchéité à l'air				
HAVESKERQUE							
HONDSCHOOTE							
LE DOULIEU	«Planchers bas»		Ponts thermiques				
MILLAM							
STEENE							
ZERMEZEELE	par l'intérieure des murs extérieurs						



► L'achat groupé de gaz

Les offres au tarif réglementé de vente de gaz naturel en France métropolitaine disparaissent progressivement pour les consommateurs non résidentiels. L'article 25 de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit la fin des tarifs réglementés de vente du gaz, au 1er janvier 2015 pour les consommateurs non résidentiels et les immeubles d'habitation consommant plus de 200 MWh par an ;

Ainsi, l'ensemble des contrats de fourniture de gaz naturel passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, doivent s'inscrire dans le respect des procédures imposées par le Code des Marchés Publics.

En vertu des dispositions combinées de l'article 8 du Code des Marchés Publics et des articles L. 441-1 et suivants du Code de l'énergie, les collectivités territoriales et leurs établissements publics disposent de la faculté de constituer un groupement de commandes pour passer leurs marchés de fourniture de gaz naturel.

C'est dans ce cadre, que le SIECF a décidé de lancer courant 2014, un achat groupé de gaz naturel au bénéfice des collectivités du territoire.

Ont adhéré à cet achat groupé les collectivités suivantes :

- Bavinchove ;
- Berthen ;
- Bierne ;
- Blaringhem ;
- Boeschepe ;
- Bollezeele ;
- Brouckerque ;
- Caestre ;
- Cassel ;
- Flêtre ;
- Godewaersvelde ;

- Haverskerque ;
- Hazebrouck ;
- Herzelee ;
- Hondschoote ;
- Hoymille ;
- Killem ;
- Merris ;
- Meteren ;
- Morbecq ;
- Neuf Berquin ;
- Noordpeene ;
- Oxelaere ;
- Pitgam ;
- Rexpoëde ;
- Saint Jans Cappel ;
- Saint-Sylvestre-Cappel ;
- Sainte-Marie-Cappel ;
- Steenvoorde ;
- Steenwerck ;
- Uxem ;
- Watten ;
- Warhem ;
- Zegerscappel ;
- Communauté de Communes Flandre Lys ;
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre ;
- Le Syndicat Mixte SIROM Flandre Nord ;
- Le CCAS d'Hondschoote

L'accord cadre a été attribué à trois fournisseurs de gaz : GDF SUEZ, TOTAL Energie Gaz et Gaz de Bordeaux. Les collectivités ont pu réaliser des économies substantielles par rapport aux tarifs réglementés, économies allant parfois jusqu'à 30% pour certains bâtiments.



LES MOYENS POUR AGIR

► Les adhérents et les compétences transférées

Le SIECF est un SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) à la carte. Il exerce une compétence obligatoire : la distribution publique d'électricité, et deux compétences optionnelles : la distribution publique de gaz et les télécommunications.

Au titre de l'année 2014,

	Electricité	Gaz	Télécom
Collectivités adhérentes	95	84 dont 59 desservies en gaz	0

En 2014, les Communes de Ebblinghem, Eringhem, Hardifort, Looberghe, Lynde, St Pierrebrouck, Sercus, Thiennes, Volckerinckhove, Wemaers-Cappel, Zuytpeene n'adhèrent pas à la compétence gaz.



► Les réunions

► Le Comité syndical

Les délégués ont pu participer à 5 réunions du Comité syndical :

- le 17 février 2014 à St Sylvestre Cappel,
- le 5 mai 2014 à Hazebrouck,
- le 17 juin 2014 à Steenvoorde,
- le 23 septembre 2014 à Bergues,
- le 17 novembre 2014 à Renescure.



► Le Bureau

Les élus du Bureau se sont réunis **7 fois**

- 27 janvier
- 26 mai
- 11 juin
- 11 septembre
- 4 novembre
- 3 décembre
- 15 décembre 2014.

► Le travail partenarial avec le SM Nord-Pas de Calais Numérique

Le conseil du SIECF a approuvé le 23 mai 2014 le projet d'ENTENTE avec les 3 communautés de communes du territoire (CCHF - CCFL - CCFI).



► Le budget

Principales recettes :

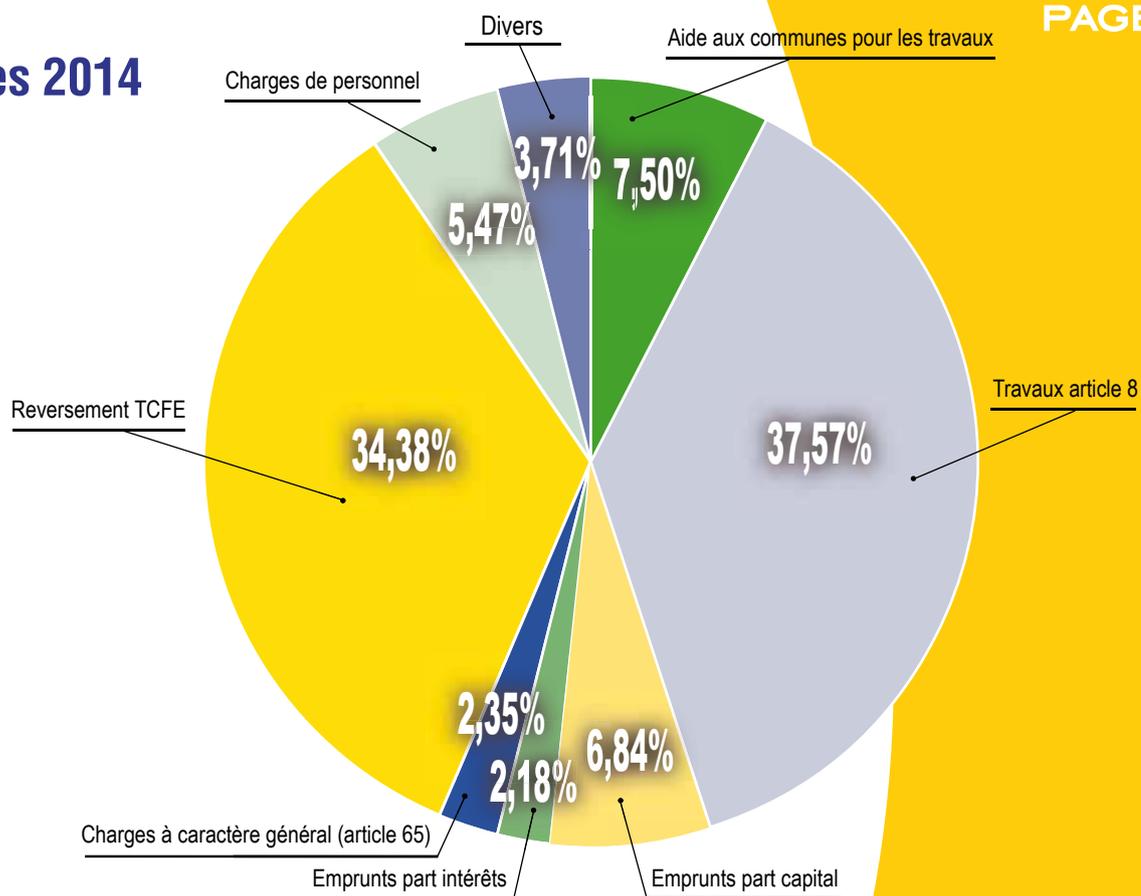
- Redevances de fonctionnement (R1) en électricité et gaz
- Redevances d'investissement (R2) en électricité
- Cotisations des communes (3 euros par habitant)
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Participation des communes aux travaux (travaux des ex SER et Article 8)
- Participation des communes aux travaux coordonnés (Télécom et Éclairage Public).

Principales dépenses :

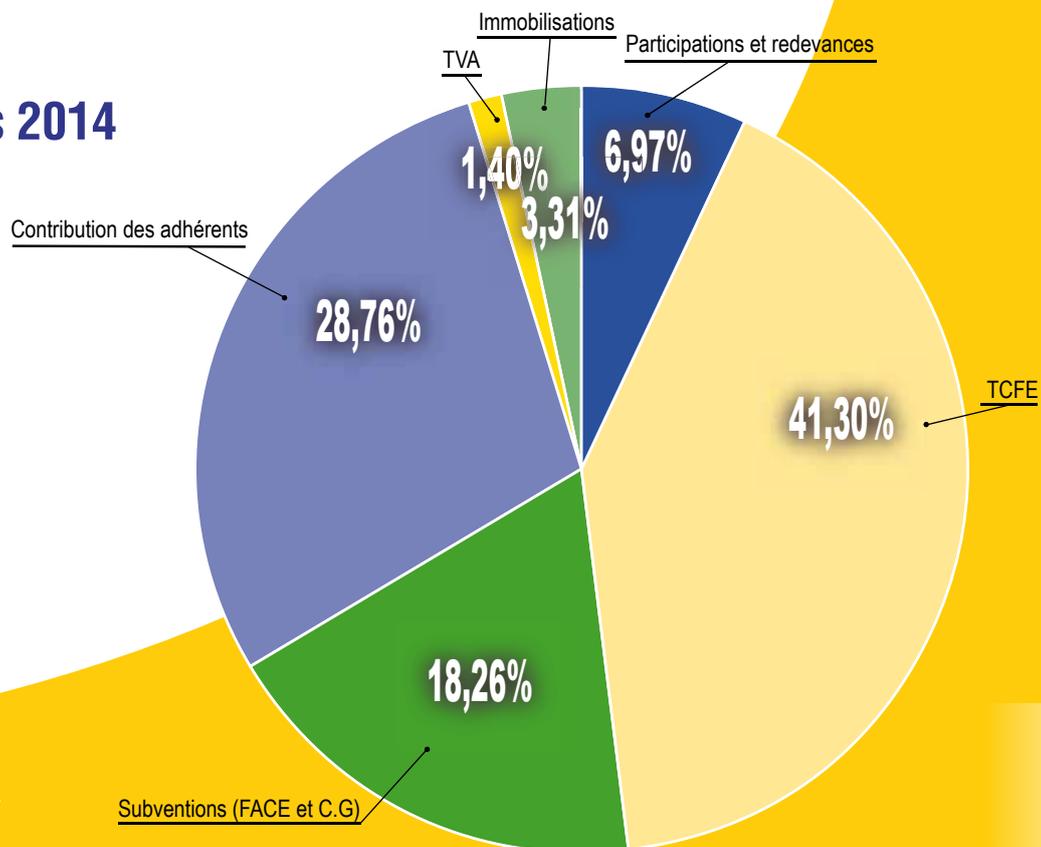
- Travaux sur les réseaux électriques dont les travaux prévus dans le cadre de l'article 8 (effacement et enfouissement des réseaux électriques)
- Travaux coordonnés (F.T et E.P)
- Aide aux Communes pour les travaux d'économie d'énergie (MDE - Maîtrise de la demande en Energie)
- Reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes
- Remboursement des emprunts des ex SER
- Charges de personnel
- Charges à caractère général (bureau, fournitures diverses...)
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante).



Dépenses 2014



Recettes 2014



► L'effectif

Suite à la fusion des SER au sein du SIECF, les secrétaires des anciens SER ont été intégrés dans l'effectif du SIECF.

Au 31 décembre 2014, l'équipe du SIECF était composée de :

Emplois permanents :

- 1 directeur
- 1 chargé de mission
- 1 responsable financier (à temps non complet)
- 1 conseiller précarité énergétique médiation avec les usagers
- 1 conseiller énergie partagé
- 1 agent activité accessoire



► Evènementiel

- Janvier 2014 : **Assises de l'énergie à Dunkerque**
- 14 février 2014 : **Conférence départementale de la distribution publique d'électricité (loi NOME)**
- 8 juillet : **Passage du Tour de France en Flandre**
- 26 septembre : **Visite du site de méthanisation de Wannehain** avec injection de gaz sur le réseau de distribution publique - visite organisée avec M Jean-Pierre Decool, Député
- 18 et 20 novembre : **Réunions d'informations décentralisées** sur la précarité énergétique à Hondschoote et Morbecque
- 20 novembre : **Café échange sur la précarité énergétique** à Bergues
- 26 novembre 2014 : **Signature de la convention avec GrDF** au Salon des Maires
- 17 décembre 2014 : **Point presse avec ERDF** sur le chantier de modernisation de la ligne HTA au Mont des Cats





SIÈGE EN MAIRIE D'HAZEBROUCK
BP 70189 – 59524 HAZEBROUCK

☎ : 03 28 43 44 45

@ : SIECF@VILLE-HAZEBROUCK.FR

**PERMANENCE PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE**

☎ 06 48 17 92 88

**CONSEIL EN ÉNERGIE
PARTAGÉ**

☎ 07 88 56 39 40

